

TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Webinaire

Mardi 16 avril 2024 – 13h30-15h00

En préambule



N'hésitez pas à poser **vos questions** dans l'onglet « Questions » uniquement



Le support de présentation sera disponible sur la plateforme régionale biodiversité
<https://biodiversite.grandest.fr>



Le replay sera accessible avec le même lien d'inscription

Programme de ce webinaire

- **Qu'est ce qu'apporte un projet TVB à votre territoire ?**
- **Objectifs de l'AAP**
- **Règlement**
- **Comment candidater ?**
- **Outils / contacts**
- **Le programme *Territoires Engagés pour la nature*, un outil à mobiliser**



Qu'apporte un projet Trame Verte et Bleue à votre territoire ?



TVB ?
= Trame verte
et bleue

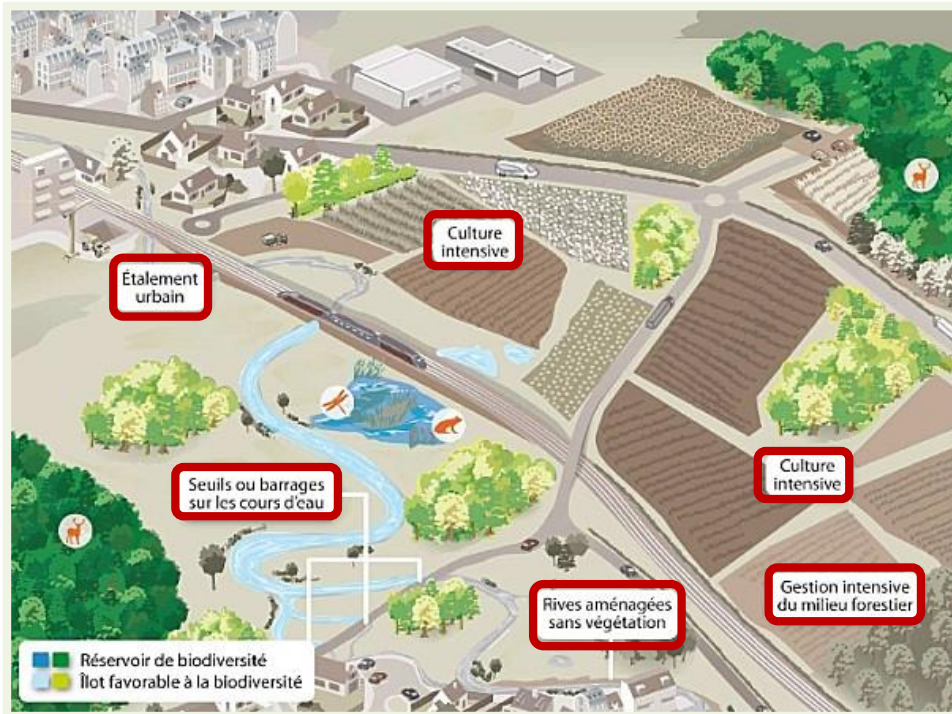
Qu'apporte un projet TVB ?

✓ **Reconnecter** les éléments de biodiversité

Des sources de fragmentation



Des solutions concrètes... !



Une réponse à des enjeux locaux transversaux très structurants :

Urbanisme
durable et cadre
de vie

Paysage et attractivité
touristique

Gestion des eaux
(quantité, qualité, eau potable,
eaux pluviales, rivières...)

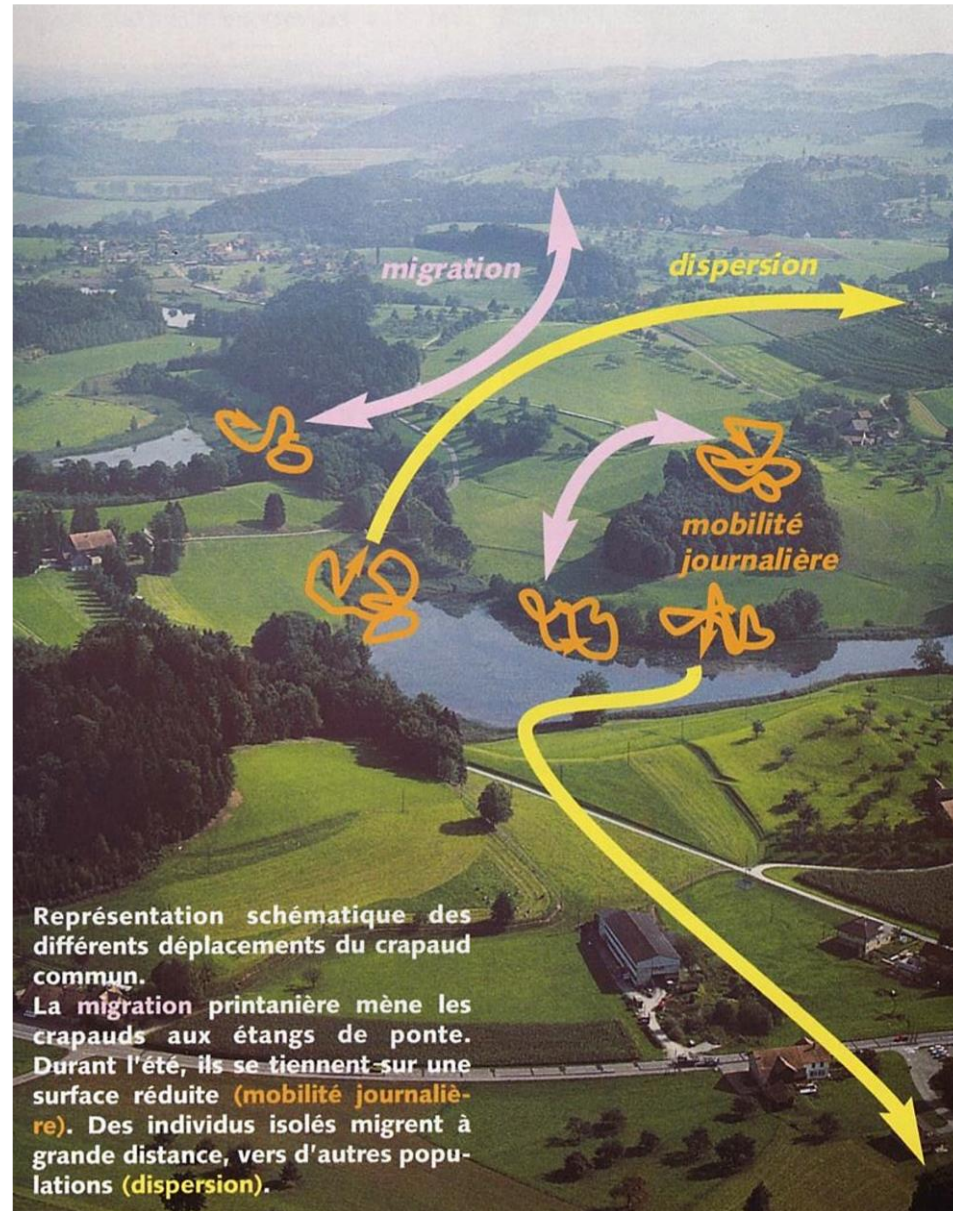
Adaptation aux effets du
changement climatique

Valorisation des **productions**
locales extensives
(filères herbe, projets
alimentaires territoriaux,...)

Qu'apporte un projet TVB ?

✓ Favoriser les déplacements des espèces

L'exemple du crapaud commun (*Bufo bufo*)



Source : Association Suisse pour la Protection des Oiseaux et LPO Alsace

Qu'apporte un projet TVB ?

✓ Une **vision globale et cohérente** des actions biodiversité

Avant...

- Des enjeux disparates
- Des actions biodiversité isolées
- Des visions sectorisées

AAP TVB

- Construire le projet
- Réaliser l'étude TVB
- Identifier un programme d'actions cohérent

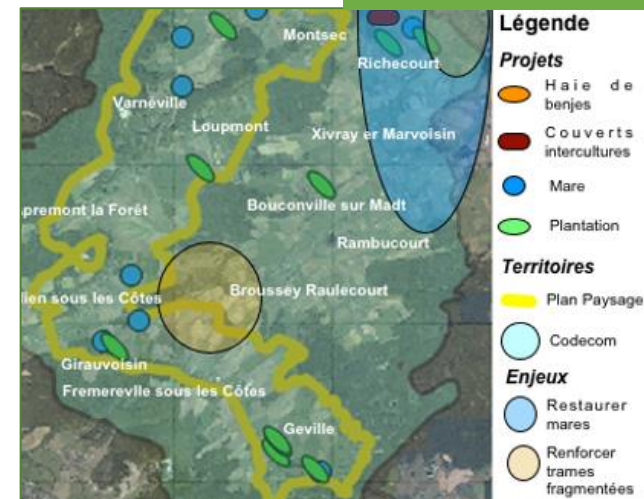
PROJET CC
Cotes de
Meuse Woevre



Après !

- Des enjeux de territoire communs
- Capitalisation des actions du territoire dans un seul projet
- Une vision globale des actions à mener

Fixer le cap et donner du sens !



Qu'apporte un projet TVB ?

✓ Une **dynamique** de **territoire**
et d'**acteurs** autour de la biodiversité

Avant...

Les partenaires ne se connaissent pas/peu

Acteurs isolés, peu mobilisés

Habitants peu impliqués

AAP TVB

Identifier les actions à mener, mobiliser les forces vives, créer 1 dynamique de groupe (copil)

Après !

Des actions collectives et coordonnées

Des actions plus qualitatives

Des actions participatives

Des actions pérennes sur le territoire

Un effet « boule de neige »

PROJET CC
Val de Villé

Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin !



Qu'apporte un projet TVB ?

✓ Une approche **systemique** et **transversale** des actions biodiversité

Avant...

- La biodiversité traitée de manière isolée
- Des thématiques locales territoriales variées
- La biodiversité vue sous l'angle impacts
- Des points de vue opposés

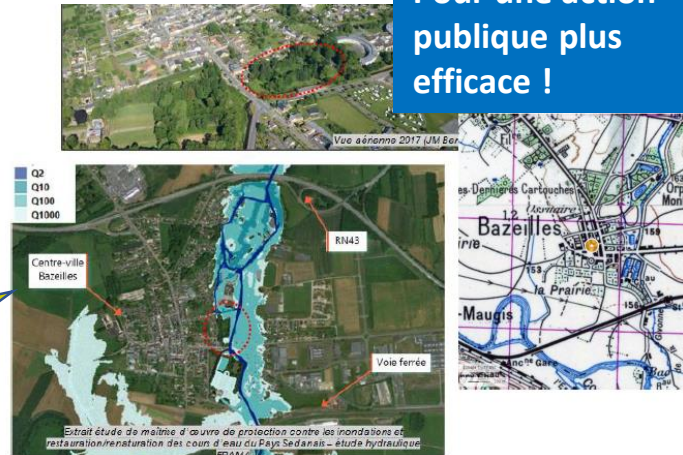
AAP TVB

- Des enjeux croisés (biodiversité, eau, climat, paysage, agriculture, aménagement, santé...)
- De la concertation entre acteurs variés

Après !

- Des actions complémentaires dans les différents domaines
- Des liens créés (lien alimentation, éducation, économie...)
- Des actions créant une synergie globale pour le territoire

Pour une action publique plus efficace !



PROJET
Ardennes
Métropole

Figure 9 : Localisation de la sous-trame des milieux urbains à Bazelles



Les objectifs de l'AAP

Par qui ?

Collectif Régional Biodiversité

Animation technique, régionale

Déploiement des politiques publiques

Une instance de pilotage qui rassemble :

- L'Etat
- La Région
- Les Agences de l'eau
- La direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

La Région
Grand Est



Par qui ?

Collectif Régional Biodiversité

Pour une cohérence des politiques entre elles
et en adéquation avec les enjeux locaux



Financements des partenaires
Fonds Vert
LIFE Biodiv'Est
Outils de reconnaissance (TEN, ...)

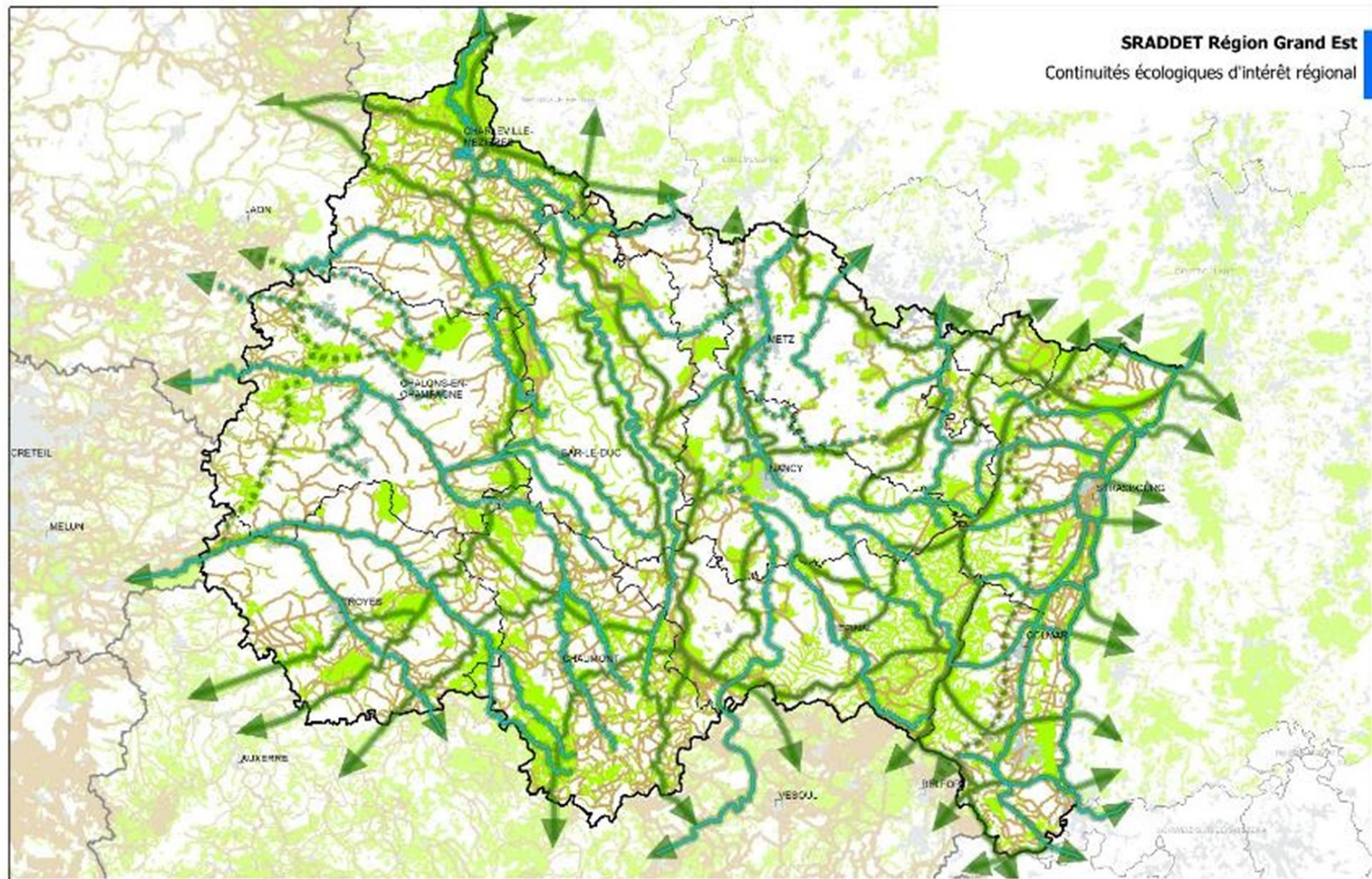


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ





Trame Verte et Bleue des SRCE

- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité identifiés au sein des SRCE et réseau Natura 2000 à l'étranger

Continuités écologiques terrestres d'intérêt régional

- A préserver
- A restaurer / à créer

Continuités écologiques cours d'eau d'intérêt régional

- A préserver
- A restaurer / à créer

Fond

- Département
- Région française
- Région européenne
- Zone urbaine



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNES LORRAINE



Total de cartes : IGN GeoInfo 2015 / IGN 2013
Données : SCORPA - SRET, Nitrope, European Commission - Natura 2000
Réalisation : Biotope / Octobre 2018

L'appel à projets

LA MISE EN COHERENCE DE L'ACTION PUBLIQUE POUR UN DISPOSITIF EFFICACE

Une **articulation
des financements**
Région, AE, DREAL

Un **formulaire
unique** pour
l'envoi des
candidatures

Une **adresse mail**
tvb@grandest.fr
et une
coordination
Région

Une **instruction
technique
concertée**, mais
une instruction
administrative
propre à chacun

Un **comité
technique** pour
l'examen des
projets et
proposition de
plan de
financement

Une **plateforme**
pour le partage
des dossiers,
l'instruction et
l'émission des avis

Articulation OFB (partenaire
technique, appels à projets,
labels et distinctions, ...),
Départements, DRAAF, ...

Pourquoi s'engager dans un projet TVB ?

- ✓ Un dossier global, une **vision du territoire** et pour le territoire
- ✓ Une **cohérence des actions** avec les politiques publiques en faveur de l'eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique
- ✓ Une dynamique **locale** et **partenariale**
- ✓ Un **dossier unique** de candidature
- ✓ Un **plan de financement cadré** entre partenaires financiers

...mais surtout une réponse concrète à un enjeu majeur de déclin de la biodiversité

L'appel à projets

Projets de territoire ou démonstratif en faveur de la Trame Verte et Bleue locale

= multi-acteurs, multi-actions de reconquête de continuités dégradées ou de préservation de milieux naturels en bon état de conservation

DES DEMARCHES INNOVANTES DES SYNERGIES ET PARTENARIATS POUR
DES PROJETS DE TERRITOIRE



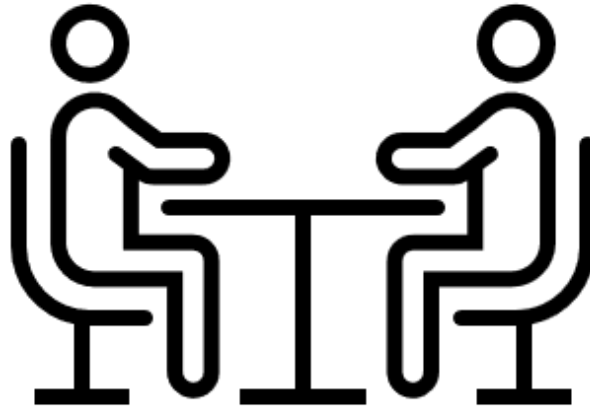
- - **Etudes** (étude TVB pour intégration en document d'urbanisme, toutes études préalable aux travaux et de suivi,...)
- - **Travaux** (maitrise foncière, restauration, gestion, récréation, plantation, passage à faune, gîtes,...)
- - **Animation, supports et aménagements** de valorisation, sensibilisation, communication, pédagogie autour du projet
- - **Animation territoriale** (pilotage, coordination de projet)





Le règlement


Les modalités : discutons-en !



? UNE NECESSITE
D'ECHANGES A
L'AMONT DE TOUTE
CANDIDATURE

Les modalités : les bases

BÉNÉFICIAIRES ?

- **Collectivités locales et leurs groupements** 
- Chambres consulaires
- Etablissements publics
- Associations, Fédérations
- Tout maître d'ouvrage compétent pour agir sur des espaces naturels

QUELLE AIDE ?

Type de dépenses	Précision	Taux d'aide de référence
Etudes, travaux	Toute action, réalisée en régie ou sous forme de prestation	80%
Animation territoriale, animation de projet	Dépenses de régie liée à l'animation territoriale du projet TVB	50%*
Communication, sensibilisation, pédagogie	Hors animations scolaires	

* : Si secteur prioritaire et dossier exemplaire, le taux peut être porté à 80% uniquement sur proposition du comité de sélection

Les modalités : des points de vigilance

MODULATION DES TAUX

Les taux d'aides peuvent, selon l'ambition du projet (critères listés dans le RI), être modulés selon les dispositifs en vigueur des partenaires financiers.

Ils s'appliquent sur les dépenses retenues à l'issue de l'instruction.

DÉPENSES RETENUES

Des dépenses jugées non éligibles, aux coûts disproportionnés ou trop imprécises en l'état du dossier ne seront pas retenues dans le montant total de projet au moment de l'instruction des aides.

DÉPENSES EN RÉGIE (ÉTUDES, TRAVAUX, ANIMATION)

Dans le cadre de dépenses en régie, des **plafonds et modalités particulières** peuvent s'appliquer par les financeurs (plafond sur les salaires, forfait pour les frais d'accompagnement).

□ **Le taux final de l'action en régie peut ainsi varier selon ces modalités.**

Les modalités : des points de vigilance

CLASSIQUEMENT, POUR TOUTE DEMANDE DE FINANCEMENT

- Les projets **ne doivent pas avoir démarré** avant l'autorisation de démarrage
- Le **versement de subventions publiques est interdit** par la législation
- Toute action réalisée par un tiers doit **respecter la commande publique** et la mise en concurrence.

Éligibilité : les grands principes

Les projets éligibles sont des **projets de territoire** qui respectent les grands critères suivants :

- être bâtis sur un **diagnostic écologique** du territoire suffisant,
- permettent de **restaurer la fonctionnalité** écologique des milieux,
- agir sur les **trames les plus prioritaires** du territoire,
- être composés majoritairement **d'actions concrètes**,
- faire intervenir une **pluralité d'actions et d'acteurs**,
- **intégrer les enjeux « eau »** du territoire,
- programmer une animation et une communication territoriale adaptées à la réalisation et à la valorisation du projet.

Des actions TVB

FORET

CEINTURE
PERIVILLAGEOISE

BOSQUET

PELOUSES
SECHES

HAIES

ARBRES ISOLES

RIPISYLVE –
COURS D'EAU

BORDS
ENHERBES

FOSSES

PRAIRIES –
ELEVAGE

TALUS –
MURETS



Éligibilité : études

Ces études permettent de :

- de contribuer à l'amélioration de la connaissance naturaliste du territoire

MAIS surtout :

- d'identifier les secteurs à enjeux de reconquête et de préservation des TVB par territoire étudié
- et de proposer des actions précises et programmées aux acteurs du territoire

1 Études	
1a	Étude de diagnostic et déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle du projet et avec proposition d'un programme d'actions en faveur de la reconquête de la TVB. Dans le cas spécifique de réalisation d'une étude de déclinaison de la TVB pour intégration dans des documents d'urbanisme, ce type d'étude peut être éligible seule à la condition d'y inclure la production d'un programme d'action en faveur de la préservation et de la reconquête de la TVB. Un engagement du maître d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions produit à l'issue de l'étude sera exigé et conditionnera le versement des aides publiques de l'étude.
1b	Toutes études préalables nécessaires : <ul style="list-style-type: none">- à la définition des actions (diagnostic écologique, étude foncière, proposition de scénarii de travaux de restauration, plan de gestion, plan de valorisation et de sensibilisation),- à l'évaluation de l'efficacité des travaux efficacité (suivi écologique),- à la définition de la gestion ou de l'entretien des sites restaurés post-travaux (définition d'un plan de gestion, d'un guide d'entretien et de bonnes pratiques,...). NB : déposées seules, ces études ne seront éligibles que sur engagement formalisé du/des porteurs de projet à la réalisation d'un programme d'actions concrètes (délibération, lettre d'engagement signée).



Eligibilité : études

Etudes trame verte et bleue, diagnostics de terrain



Schéma fonctionnel : corridor / espèces



Corridors SRCE - renforcement du maillage

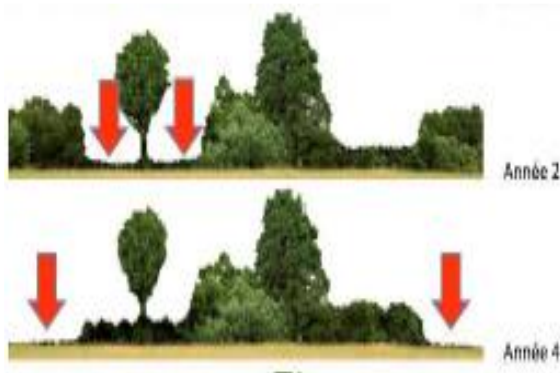


Schéma recépage haies



Obstacles au franchissement

Eligibilité : opération de préservation

Ce type d'action permet de :

- maintenir, préserver, protéger des **milieux naturels fonctionnels, en bon état** ou **d'intérêt écologique reconnu**, en particulier sur les secteurs pouvant jouer le rôle de réservoir de biodiversité,
- mais également d'assurer la maîtrise foncière ou d'usage des **milieux dégradés**, dans le but d'en restaurer la fonctionnalité écologique

exemple : maîtrise foncière (acquisition, procédure « biens vacants sans maître »,...) ou d'usage (obligations réelles environnementales...), réaménagement foncier à vocation écologique...



Eligibilité : opération de reconquête

Ce type d'action permet de :

- restaurer des milieux constitutifs du réseau écologique local *dégradés*
- créer des infrastructures agroécologiques (en particulier sur ces secteurs où elles ont disparu ou sont absentes) ou les restaurer, en particulier lorsqu'elles sont dysfonctionnelles pour répondre à des ruptures de continuité écologique
- des opérations d'aménagement de passage à faune (lorsque les opérations de restauration fonctionnelle ne peuvent être mise en œuvre après avoir été étudiées).

exemples : remise en prairies ou en prés-vergers d'anciennes cultures, restauration de l'espace de bon fonctionnement des zones humides ou alluviales, restaurations ou créations d'habitats naturels, création / restauration de milieux humides

exemples : plantation de haies, de bosquets, création de réseau de mares, etc.



EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

AGIR POUR PRESERVER ET RECONQUERIR LA TRAME VERTE ET BLEUE DES TERRITOIRES

Enherbement, mares, bords de chemins, prairies



Zone herbacée créée entre les vignes



Roncier à préserver



Mare créée - exploitation agricole



Prairies

EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

AGIR POUR RECONQUERIR LA TRAME VERTE ET BLEUE DES TERRITOIRES

Plantations de haies, vergers, ripisylve..



Haie plantée (corridor écologique SRCE)



Restauration d'une ripisylve diversifiée et mise en défens du cours d'eau



Pré-verger en terrasse



Haie plantée entre lotissement et champs

Eligibilité : animation et valorisation

Pour :

- Coordonner et faire vivre **le projet TVB**
- **Valoriser et sensibiliser** les citoyens



3	Animation et valorisation du projet de trame verte et bleue
3a	<p>Animation du projet, en régie ou externalisée, indispensable* à la réalisation des actions (pilotage et coordination de projet, concertation avec les acteurs locaux, organisation des réunions de travail, gestion et suivi des marchés publics, réalisation et suivi de la réalisation des actions, coordination et synthèse des livrables attendus...).</p> <p><i>*seule l'animation liée au projet pourra être éligible</i></p> <p>NB : sauf exception définie par le jury, la valorisation du temps de personnel en place de collectivités n'est pas éligible. A contrario, le temps d'un personnel recruté spécifiquement pour répondre à l'animation d'une ou plusieurs missions du projet est éligible.</p>
3b	<p>Valorisation du projet et sensibilisation des citoyens:</p> <ul style="list-style-type: none">- Conception, et mise en œuvre de supports de communication, panneaux de sensibilisation, infrastructures et mobiliers extérieurs nécessaires à l'accueil du public sur le/les sites du projet de reconquête de la trame verte et bleue...,- Mise en œuvre d'évènements de sensibilisation à destination du grand public, des écoles, des élus, des professionnels (conférences, expositions, sorties, ateliers/chantiers participatifs...), <p>NB : Ces actions doivent obligatoirement s'inscrire dans la continuité d'actions de création, restauration ou préservation d'habitats fonctionnels constitutifs de la trame verte et bleue locale. Pour être éligible la création d'un sentier pédagogique, ou d'aménagement en faveur de l'accueil du public devra obligatoirement avoir fait l'objet d'une étude définissant un plan de valorisation et d'aménagement pédagogique.</p>

EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

AGIR POUR PRESERVER ET RECONQUERIR LA TRAME VERTE ET BLEUE DES TERRITOIRES

Animations locales, pédagogie, communication



Chantier participatif plantation haies



Articles presses, journal local




Animation trame verte élus locaux



Animations trame verte - enfants

Non éligibles !

-  – Les **opérations ponctuelles** (d'études, d'animation pédagogique, comme de travaux de plantation, de création de milieu naturel, de maîtrise foncière,...)



Viser :

- une **phase de diagnostic complète** du territoire (déclinaison TVB et inventaire habitats les plus sensibles – zones humides notamment),
- une **collaboration** avec un partenaire compétent (asso. protection de la nature, structure GEMAPI),
- une identification des **milieux naturels prioritaires à préserver ou restaurer**,
- une **mise en cohérence des opportunités et/ou volontés d'agir** ponctuellement au sein d'un **programme d'action global**.

-  – Les **postes/missions d'animation seuls, les dépenses de fonctionnement isolées**



Viser l'intégration au sein de projet global à concurrence d'un 1/3 maximum du **montant total du projet** (toutes phases confondues), ou mobiliser l'avis des financeurs hors du dispositif pour orienter vers d'autres dispositifs d'aide.



Un doute ? contactez les partenaires de l'AAP avant toute candidature !

Non éligibles !

Dépenses non visées par ce* dispositif :

- maintenance, entretien
- l'installation de grillages
- gestion écologique de milieux naturels
- poste déjà financé par d'autres aides publiques, temps bénévole,
- lutte contre les espèces invasives,
- aménagement de passes à poisson,
- habitats artificiels (mare bâchée, bassins béton,...),...

** d'autres dispositifs peuvent exister*



**Un doute ? contactez les partenaires
de l'AAP avant toute candidature !**



Des questions ?



Comment candidater ?

Check-list du candidat

Un dossier de candidature unique

- ❑ **Télécharger et lire le règlement, la FAQ et le dossier de candidature** sur les sites internet des partenaires,
- ❑ **Solliciter les partenaires bien en amont** du dépôt de son dossier,
- ❑ **Déposer le projet à l'adresse tvb@grandest.fr = un dossier technique unique** où :
 - un **coordinateur** est identifié clairement,
 - chaque **maître d'ouvrage** sollicitant une aide financière remplit un **formulaire de candidature**.

Check-list du candidat

Foire aux questions

Alliant les réponses à des questions fréquemment soulevées par les candidats (échanges et réunions en amont des candidatures) et permettant de préciser les **concepts**, **attendus**, des règles de l'art, ou de rappeler des **éléments réglementaires...**

Des réponses sur :

- Les objectifs et attendus
- Les projets éligibles (... et non éligibles)
- Le dossier de candidatures
- Les financements (AAP TVB, autres...)

Des liens utiles :

- Centres de ressource
- Guides techniques
- Règles de l'art



Check-list du candidat

La structuration du projet

- Le **coordonnateur**

Ex : communauté de communes qui porte un projet global en associant les communes, entreprises et/ou associations de son territoire

- Le(s) **maître(s)d'ouvrage(s)associé(s)**

Ex : commune inscrite dans un projet global avec la communauté de communes, association partenaire d'un projet global et qui réalise des actions s'inscrivant dans ses missions statutaires et concourant au projet territorial

- Le(s) **prestataire(s)**

Facturation

- Les **acteurs associés**

Expertise

*Nécessité de remplir un formulaire **par structure***

Vigilance au respect du code de la commande publique

En bref

Calendrier

Deux sessions par an, deux dates de clôture de dépôt de candidatures :

- 31 mars
- 30 septembre

Délais de traitement estimatifs :

- Comité technique : deux mois après clôture de candidature,
- Autorisation de démarrage et instruction de l'aide : entre 3 et 6 mois après clôture de candidature, variable selon compléments nécessaires, montants d'aide et financeurs.

Les points durs, mais incontournables :

- Des délais incompressibles
- Des ajustements itératifs nécessaires
- Des processus de décision *in fine* et des règles administratives propres à chaque financeur



Un doute ? contactez les partenaires de l'AAP avant toute candidature !

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables



ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables



Date limite de candidature

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers



Date limite de candidature

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière



Date limite de candidature

*Comité technique :
avis sur le projet*

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet

Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations



ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet

Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations



ORGANISATION

~ 3 mois
minimum

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet
Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations

Autorisation de démarrage
pour les actions matures



ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet
Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations

Autorisation de démarrage
pour les actions matures

Date limite pour finalisation des
ajustements



ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet
Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations

Autorisation de démarrage
pour les actions matures

Date limite pour finalisation des
ajustements

Demandes d'aides par
partenaires auprès des
financeurs

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet
Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations

Autorisation de démarrage
pour les actions matures

Date limite pour finalisation des
ajustements

Demandes d'aides par
partenaires auprès des
financeurs

Validation des instances

... et mise en œuvre et vie du projet

ORGANISATION

Prise de contact amont
par les porteurs de
projet / cadrages
préalables

Analyse des
dossiers

Instruction
technique et
financière

Ajustement des projets
Ajustement des plans de
financement

Date limite de candidature

Comité technique :
avis sur le projet
Réunion de restitution de l'avis avec le
porteur de projet, recommandations

Autorisation de démarrage
pour les actions matures

Date limite pour finalisation des
ajustements

Demandes d'aides par
partenaires auprès des
financeurs

Validation des instances

+ L'appui du Collectif Régional Biodiversité tout au long de votre projet !



Des questions ?



Les outils

Des acteurs pour aider à construire un projet

LE PLAN REGIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES MARES (PRAM) DU GRAND EST



<https://www.pram-grandest.fr/>



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



<https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/?region=grand-est>

LES COORDINATEURS DES PLANS REGIONAUX D' ACTIONS

EN FAVEUR DES ESPECES ET MILIEUX
MENACES

LA CELLULE D' ASSISTANCE TECHNIQUE (CAT)

DU LIFE BIODIV'EST



Life
Biodiv' Est

LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE

DES TERRITOIRES

<https://biodiversite.grandest.fr/life-biodivest/la-cellule-dassistance-technique/>

Aide à l'ingénierie

UNE CELLULE D'ANIMATION TECHNIQUE EN APPUIS AUX COLLECTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES



Les missions de la cellule d'assistance technique :

- > Soutien au montage de projet sur les sujets eau-biodiversité : ingénierie, recherche de financement et aide à l'élaboration des dossiers.
- > Animation eau / biodiversité auprès des acteurs du territoire : sensibilisation, mobilisation, rencontres, etc.
- > Relai territorial des dispositifs, appels à projets et outils des partenaires du programme **LIFE Biodiv'Est**.

Cette ingénierie est mobilisée pour accompagner les porteurs de projets et la mise en œuvre de :

- > de programmes d'actions opérationnels,
- > d'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques sectorielles,
- > plans de gestion,
- > plans de préservation d'espèces et de milieux vulnérables.

Aide à l'ingénierie



Life
Biodiv'Est

Charleville-Mézières / Verdun
en recrutement
03 26 70 86 25
life.biodivest@grandest.fr

Longwy / Thionville / Metz
Adrien MATUSZCZAK
07 89 01 66 98
adrien.matuszczak@grandest.fr

Châlons-en-Champagne
Marie MALINGRE
06 82 61 94 49
marie.malingre@grandest.fr

Bar-le-Duc / Saint-Dizier / Nancy
Marie MEZILLE
07 86 00 40 24
marie.mezille@grandest.fr

Troyes / Chaumont
Karine BOUQUIN
06 31 47 72 37
karine.bouquin@grandest.fr

Strasbourg / Saverne / Haguenau
en recrutement
03 26 70 86 25
life.biodivest@grandest.fr

Epinal
Virginie RIVIERE
06 40 10 26 12
virginie.riviere@grandest.fr

Mulhouse / Sélestat
Claire VIELLEDENT
07 87 47 02 78
claire.vielledent@grandest.fr

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



Des outils pour s'inspirer

UNE PLATEFORME RÉGIONALE DE PARTAGE DES EXPÉRIENCES

<https://biodiversite.grandest.fr/>

CARTOGRAPHIE INTERACTIVE POUR UNE VALORISATION REGIONALE DES PROJETS RETENUS

(cliquez sur l'image)



ACCUEIL » LE GRAND EST EN MOUVEMENT » DES DÉMARCHES POUR LA BIODIVERSITÉ » TRAME VERTE ET BLEUE

Trame Verte et Bleue

Cartographie de l'action et retours d'expérience

Filtrer par

RÉINITIALISER

AXES ET DÉFIS

Ajoutez une option

LOCALISATION

Ajoutez une option

MILIEUX CONCERNÉS

Ajoutez une option

DISPOSITIFS ET LABELS

X Trame Verte et Bleue

PROJETS AVEC FICHES RETOURS D'EXPÉRIENCES

Leaflet | Map data © OpenStreetMap contributors, Imagery © Mapbox

Des outils pour s'inspirer

DES RETOURS D'EXPERIENCE THEMATIQUES

POUR ILLUSTRER DES ACTIONS
CONCRETES

[Plantation de haies](#) : ressources sur la
Plateforme pour la Biodiversité du Grand
Est

Préservation et restauration de zones
humides ([fiche REX](#))

Restauration de cours d'eau ([fiches REX](#)),



Des outils pour construire les actions

DES SITES INTERNET POUR INSPIRATION

- [Centre de ressources national TVB](#) : documentation, retours d'expérience, guides, actualités ...
- [Plateforme pour la Biodiversité en Grand Est](#)
- [Plateforme du foncier et de l'aménagement](#)

DES DOCUMENTS À CONSULTER

- [Guide des prairies Naturelles de Champagne Ardenne](#)
- [Guide Eau et Biodiversité dans les espaces commerciaux](#)
- [Centre de ressources national TVB](#) : documentation, retours d'expérience, guides, actualités ...
- [Aide à la rédaction d'un cahier des charges / des clauses techniques particulières pour la réalisation d'un diagnostic de la Trame Verte et Bleue](#), document réalisé par la LPO Alsace
- [Pour plus de biodiversité, plantons local](#), guide réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg et Philippe Ludwig

D'autres outils financiers

Les programmes des Agences de l'eau

- Accompagnement de projets plus ponctuels sur la restauration de cours d'eau, zones humides, végétalisation de la ville, ...

Seine-Normandie

Rhin-Meuse



Source : DREAL Grand Est

Les aides de la Région Grand Est

- FEADER Agroforesterie
- FEDER Biodiversité
- Dispositifs Eau et territoires – Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques – Changement climatique et impacts sur les ressources en eau et milieux naturels.

Rhône-Méditerranée

Le Fonds Vert

- Pour la renaturation des villes et villages
- Pour protéger et restaurer les espaces naturels
- Pour réduire les pressions sur la biodiversité
- Pour mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité



Les contacts utiles

DREAL GRAND EST :

tvb.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

RÉGION GRAND EST :

tvb@grandest.fr

AGENCES DE L'EAU :

clemence.ricochon@eau-rhin-meuse.fr

guilmain.annelouise@aesn.fr

Lionel.PERRIN@eaurmc.fr



L'AAP Trame verte et bleue c'est aussi... une mobilisation collective !

-> Collectif Régional Biodiversité



La Région
Grand Est




**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

⇒ 2 sessions de dépôt / an
⇒ 31 mars - 30 Septembre

